2024_136

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT
SEINE - ET - MARNE

CANTON
OZOIR LA FERRIERE

COMMUNE
TOURNAN - EN - BRIE

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE
SERVICES TECHNIQUES

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune de Tournan-en-Brie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le nouveau Code de la Route et notamment les articles R 411-8, R 411-25, R 417-1 à R 417-13,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée par divers arrêtés subséquents et notamment approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie du livre I – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992,

Vu la demande de la société ENEDIS en date du 30 juillet 2024, afin de réaliser la pose d'un groupe électrogène Place de la Madeleine à Tournan-en-Brie,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser la pose d'un groupe électrogène sur la Place de la Madeleine à Tournan-en-Brie,

ARRÊTÉ

Article 1 : La société ENEDIS est autorisée à réaliser la pose d'un groupe électrogène sur la Place de la Madeleine, à compter du 27 août 2024 jusqu'au 30 août 2024.

Article 2 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit des travaux pendant la période susmentionnée.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché par le titulaire ou bénéficiaire de la présente autorisation lors de l'intervention.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans les deux mois suivant sa notification et/ou son affichage.

Article 5 : Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie,
Madame la Cheffe de Police Municipale,
Le titulaire du présent arrêté,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tournan-en-Brie, le 31 juillet 2024

Claude SEVESTE

Maire adjoint chargé des travaux et du cadre de vie

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Ref. 201 501 Berger-Levrault (1012)